



ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°1
Règle de gestion
des pluies courantes

Commune : LACHAMBRE

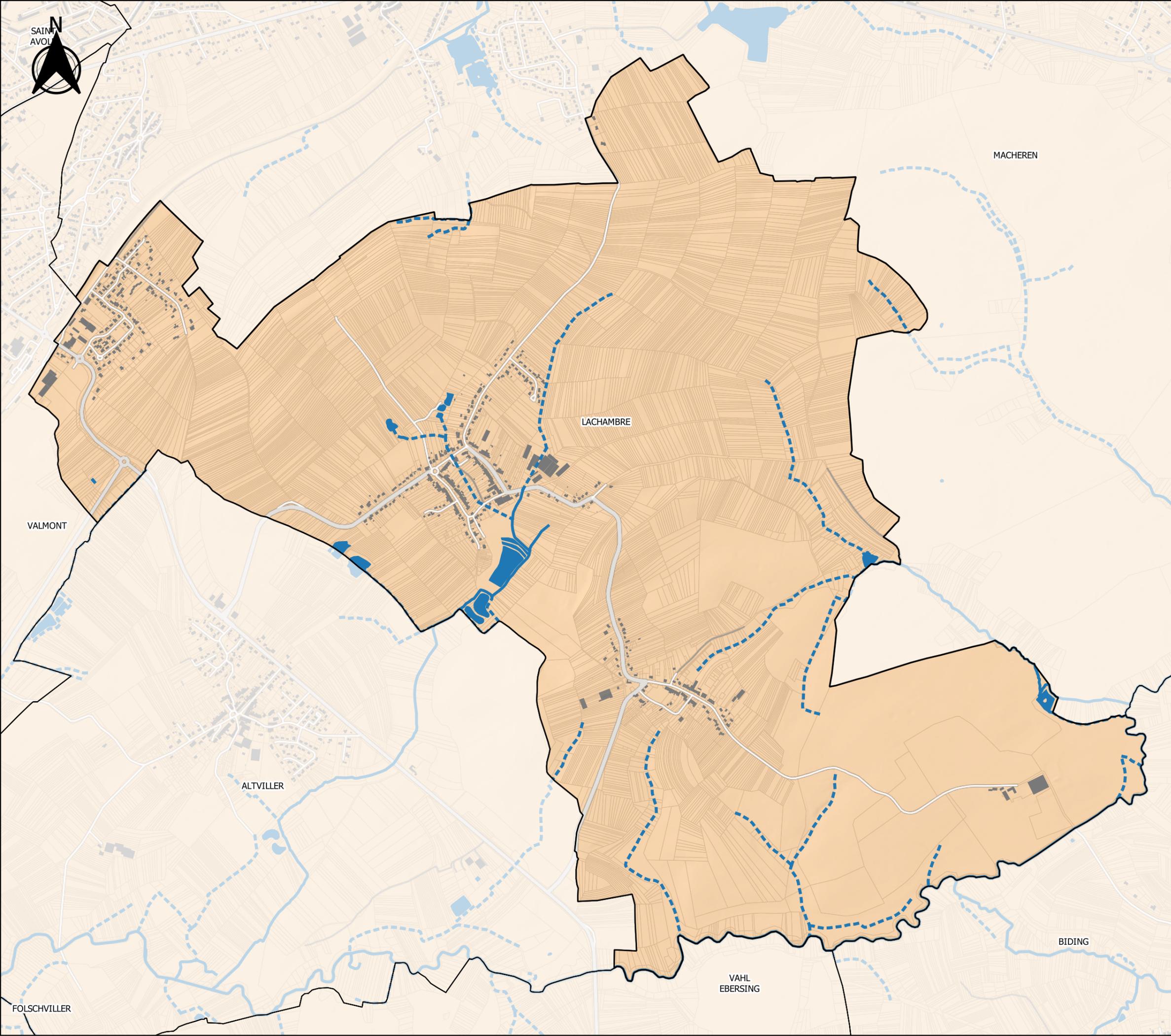
-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

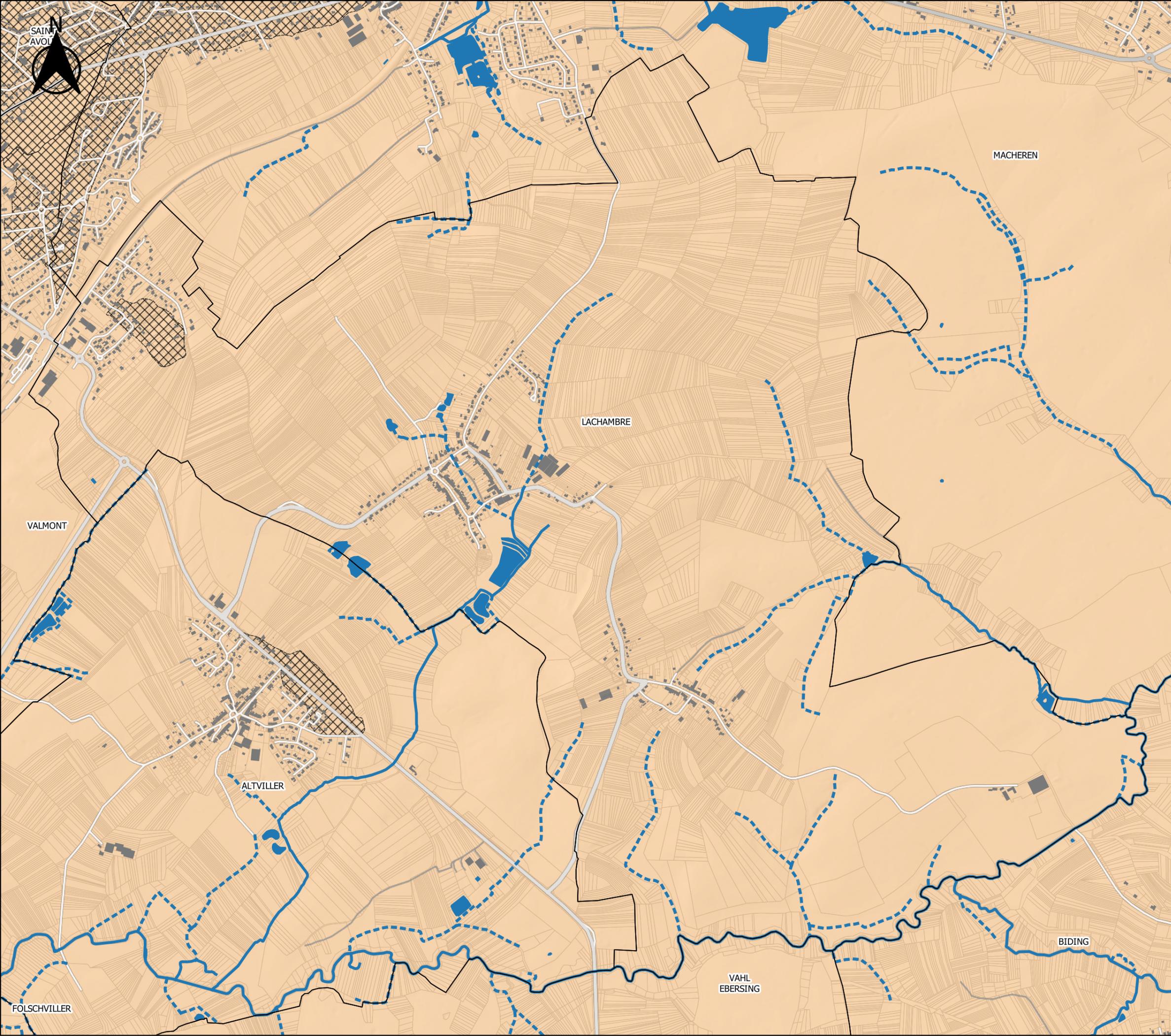
Zonage des règles
de gestion des pluies courantes

-  Zone verte
-  Zone orange

0 300 600 m

Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM





ZONAGE PLUVIAL
CARTE 2
Règles de gestion des pluies moyennes à fortes

Commune : LACHAMBRE

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

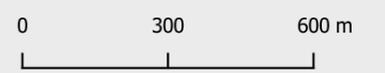
Zonage des règles de gestion des pluies moyennes à fortes, applicable aux projets autres que les maisons individuelles

Période de retour d'insuffisance minimale à assurer :

-  10 ans
-  20 ans
-  30 ans
-  50 ans

Débit de fuite maximal pouvant être autorisé :

-  Zone orange : 3 L/s/ha
-  Zone verte : 1 L/s/ha



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
 Sources : IGN, OSM



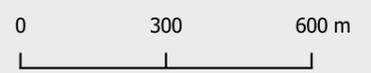
ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°3
Gestion des
pluies exceptionnelles

Commune : LACHAMBRE

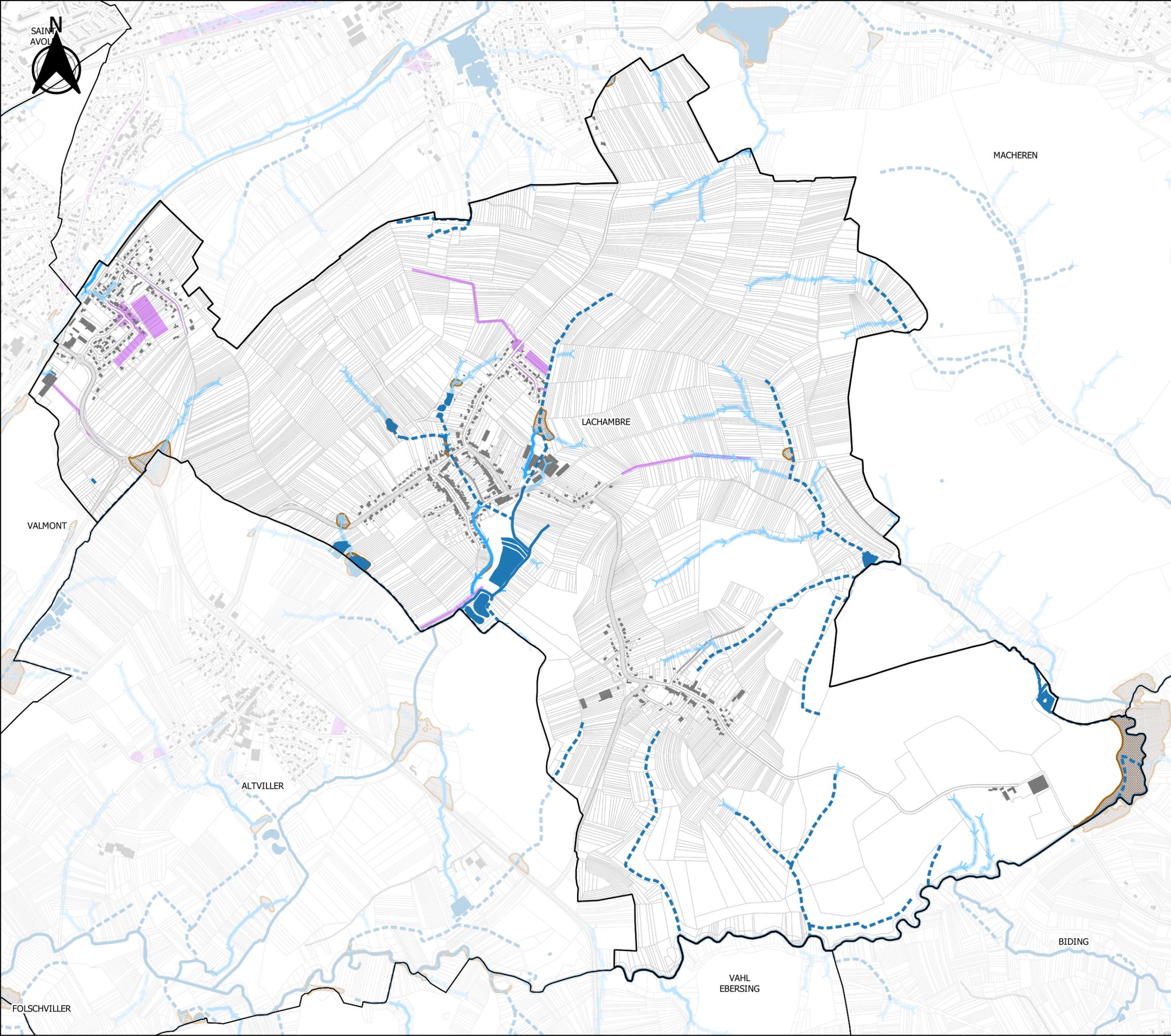
- ▭ Limites communales
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Secteurs sensibles au ruissellement

- ➔ Axe de ruissellement principal (en aval d'un bassin versant d'au moins 30 ha)
- ➔ Axe de ruissellement secondaire (en aval d'un bassin versant d'au moins 5 ha)
- Zone sensible au ruissellement (bande de 10 m de part et d'autre des axes de ruissellement)
- Cuvette potentiellement inondable
- Secteurs sensibles avérés (désordres liés au ruissellement déjà survenus par le passé)



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM





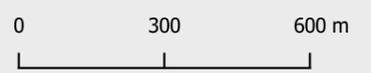
ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°4
Contextes particuliers vis-à-vis de
l'infiltration des eaux pluviales

Commune : LACHAMBRE

- ▭ Limites communales
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Contextes particuliers vis-à-vis
de l'infiltration des eaux pluviales

- Pente du terrain comprise entre 5 et 10 %
- Pente du terrain supérieure à 10 %
- ▨ Risque de remontées de nappe
- ▨ Risque fort ou moyen de retrait-gonflement des argiles
- Périumètre de protection rapprochée d'un captage d'eau
- ▨ Périumètre de protection éloignée d'un captage d'eau
- ⊗ Mouvement de terrain recensé
- ⊕ Cavités souterraines recensées
- Sites pollués (BASOL) : périmètre de prévention d'un rayon de 150 m



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : BRGM, IGN, OSM, ARS

